

RÈGLEMENT

« Be My Guide »

I/ Organisation

- 1) "Be My Guide" est un projet créé par Montreux-Vevey Tourisme
- 2) L'objectif de ce projet d'offrir l'opportunité aux visiteurs de la région de la découvrir à travers les yeux d'un local ou d'un passionné (appelés ici guides) en partageant une ou plusieurs activités.
- 3) Il s'agit avant tout d'une expérience humaine basée sur l'échange, la rencontre, le partage et la découverte.
- 4) La plateforme est ouverte à toutes personnes majeures (18 ans révolus).

II/ Participation

- 1) S'ils le souhaitent, les guides et/ou visiteurs sont invités à partager leurs expériences sur les réseaux sociaux. Ci-dessous une liste des comptes et hashtags officiels de Montreux-Vevey Tourisme :
 - Facebook: <http://facebook.com/montreuxriviera/>
 - Instagram : <https://www.instagram.com/montreuxriviera/>
 - Twitter : <https://twitter.com/montreuxriviera?lang=fr>
 - Hashtag général: #montreuxriviera
 - Hashtag Be My Guide: #bemyguidech
- 2) La participation implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

III/ Modifications

- 1) L'organisateur « Montreux-Vevey Tourisme » se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'expérience si les circonstances l'exigent. En tout état de cause, la responsabilité de « Montreux-Vevey Tourisme » ne saurait être engagée à aucun titre.

IV/ Conditions de participation & validité de la participation

1. La participation à l'aventure « Be My Guide » est gratuite et ouverte à toute personne physique âgée d'au minimum 18 ans.
2. Le Guide n'est pas autorisé à percevoir quelque rémunération pour le service proposé.

3. Si les activités proposées par le guide et choisies par le visiteur exigent des coûts (entrées aux musées, transports, etc.), ceux-ci seront à la charge des participants (guide et visiteur).
4. Si le guide propose une activité payante liée à des services proposés par sa propre entreprise ou association, il n'est alors pas autorisé à la facturer à son visiteur.
5. L'organisateur se réserve par conséquent le droit de procéder à toutes vérifications qu'il jugera utiles en ce qui concerne l'identité et l'adresse de chaque participant. Seules seront retenues les participations conformes à l'ensemble des stipulations du présent article.
6. Le participant garantit à l'organisateur, le cas échéant, être en possession de l'accord préalable des figurants éventuels. En conséquence, l'organisateur dégage toute responsabilité liée au droit à l'image. Le caractère diffamatoire, raciste, pornographique de l'œuvre ou encore susceptible de porter atteinte à l'intégrité physique ou morale de quiconque (selon le jugement du jury) sera éliminatoire.
7. L'organisateur se réserve le droit de refuser une contribution si elle ne respecte pas les termes du règlement ou se révèle contraire aux bonnes mœurs.

VI/ Cas de force majeure / réserves

1. La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, l'aventure devait être modifiée, écourtée ou annulée.
2. L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile, relative au respect du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant effectué une déclaration inexacte ou mensongère ou fraudée.
facebook.com/montreuxriviera
3. L'organisateur « Montreux-Vevey Tourisme » est déchargé de toute responsabilité.
4. Chaque participant – guide et visiteur – participe en engageant sa propre responsabilité.
5. Les collaborateurs de Montreux-Vevey Tourisme sont autorisés à participer.

VII/ Litiges

- 1) Toute difficulté d'application ou d'interprétation du règlement sera tranchée exclusivement par l'organisateur.
- 2) Le for juridique se trouve à Vevey (Vaud, Suisse).